



Bulletin n°42,
Automne 2011

Bulletin municipal



LE MOT DU MAIRE :

Depuis quelques semaines des tracts circulent dans les boîtes à lettres des Versois. Certains sont signés, d'autres pas. Je regrette que des Versois se déchirent à propos d'actes incontrôlables. Il est temps de retrouver la sagesse.

La majorité des Versoises et Versois a d'autres préoccupations dans leur vie de tous les jours que d'entendre des histoires de « cloche merle ». Tout cela pour satisfaire des ambitions personnelles ou se faire mousser. Ce n'est pas comme cela que je conçois la vie.

Faire une guerre perpétuelle dans le cadre du Conseil Municipal est en soi intolérable, prendre les Versois en otage devient insupportable. Des élus ont travaillé depuis plus de 3 ans sur des projets votés en toute légalité par le Conseil Municipal – car toute décision concernant l'intérêt général doit nécessairement l'être. Malgré cela, ces projets sont critiqués et dénigrés à longueur de journées par des élus qui les ont votés ! Si les élus de l'opposition ne sont pas satisfaits, il leur reste la possibilité de se présenter aux prochaines élections, les Versois jugeront.

Par ailleurs, j'ai décidé de ne plus attacher d'importance aux ragots calomnieux. Mon rôle est de régler les multiples problèmes, grands et petits, qui surviennent quotidiennement et de favoriser les énergies créatrices pour le développement

de notre village.

Le tourisme est en plein développement sur notre territoire et joue un rôle grandissant dans notre économie. La saison qui vient de se terminer en est la preuve. Deux projets d'hôtels sont actuellement en préparation sur notre commune et en tant que Maire je leur apporte tout mon soutien dans le cadre de mes prérogatives administratives.

En ce qui concerne l'agriculture, elle occupe une grande partie de notre territoire. Elle a besoin de se recentrer. Pour les jeunes qui souhaitent s'installer, c'est un véritable parcours du combattant, ce qui est inadmissible. Je m'emploie à les aider.

Depuis 2 ans, j'anime un groupe d'agriculteurs qui travaille avec la Chambre d'Agriculture pour relancer l'« Oignon de Vers » qui fut une des richesses économiques du village. Nos travaux sont très prometteurs et nous avons bon espoir d'arriver à le relancer rapidement.

L'immobilier continue à être très actif et nous avons le plaisir d'accueillir beaucoup de nouveaux résidents, cela en grande partie parce que nous sommes un vrai village avec des commerçants, des médecins, des artisans, un marché hebdomadaire et une vie associative et culturelle très riche. Tous ensemble, travaillons pour entretenir cette dynamique et garder la qualité de vie de notre village !

Cordialement

Marc Poulon

Sommaire :

Le mot du Maire :
P 1

Délibérations du
Conseil municipal :
P 2

Informations di-
verses :
P 8

Vie culturelle :
P 11

Sport :
P 14

Les BD d'Elisabeth :
P 16

Crédit photos :

Amitié Versoise, P. Tiste,
Chasse, Académie des
Beaux Arts de Vers, A.P.E.,
Comité des Jeunes,

Rédaction :

Eva Engberg, Céline
Broche, la commission
Communication



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Les Conseils Municipaux :

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AOÛT 2011

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Michel PORLAN, Raymond BASTIDE, Norine MOREAU, Richard COVASSIN, Eva ENGBERG, Adjoints.

Marie-Laurence BRUNEL Christine BEYER, Thierry CHAUDANSON, Denise FORT, Jean-Claude TOSELLO, Laurent MILESI, Olivier SAUZET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Marie SENO, Fabrice ALARCON, Jean-Pascal BOUVILLE, Corinne ROUSSEL, Nadia DELJARRY, Didier BELE.

COMMUNICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL REGLANT LES BUDGETS 2011 PRINCIPAL ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne communication de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2011 portant règlement des budgets 2011, budget principal et budget de l'assainissement.

Le budget principal 2011 de la Commune de Vers - Pont du Gard est réglé et rendu exécutoire ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement :
 - 1 722 400 € en dépenses et
 - 1 741 402 € en recettes
- section d'investissement :
 - 1 230 050 € en dépenses et en recettes
- les taux 2011 des trois taxes « ménages » sont fixés comme il suit :
 - taxe d'habitation : 12,55 %
 - taxe sur le foncier bâti : 16,80 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 58,30 %

Le budget annexe 2011 de l'assainissement de la Commune de Vers-Pont-du-Gard est réglé et rendu exécutoire ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement :
 - 350 836 € en dépenses et
 - 380 836 € en recettes
- section d'investissement :
 - 301 156 € en dépenses et en recettes

Le conseil prend acte.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Michel PORLAN, Norine MOREAU, Richard COVASSIN, Adjoints.

Marie-Laurence BRUNEL, Jean-Marie SENO, Denise FORT, Corinne ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : Raymond BASTIDE, Eva ENGBERG (procuration à R. COVASSIN), Christine BEYER (procuration à ML. BRUNEL), Thierry CHAUDANSON (procuration à L. MILESI), Fabrice ALARCON, Jean-Pascal BOUVILLE (procuration à N. MOREAU), , Jean-Claude TOSELLO (procuration à M. POULON), Nadia DELJARRY (procuration à M. PORLAN), Laurent MILESI, Olivier SAUZET (procuration à JM. SENO), Didier BELE (procuration à D. FORT).

A l'ouverture de séance, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

La séance est donc levée.

Conseils municipaux



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Michel PORLAN, Eva ENGBERG, Norine MOREAU, Richard COVASSIN, Adjoint.

Marie-Laurence BRUNEL, Jean-Marie SENO, Thierry CHAUDANSON, Fabrice ALARCON (arrivé à l'objet 3), Jean-Claude TOSELLO, Denise FORT, Corinne ROUSSEL, Laurent MILESI, Olivier SAUZET, Didier BELE.

ABSENTS EXCUSES : Raymond BASTIDE (procuration à D. FORT), Christine BEYER (procuration à E. ENGBERG), Jean-Pascal BOUVILLE (procuration à R. COVASSIN), Nadia DELJARRY (procuration à N. MOREAU).

CONTRAT CAE CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un contrat CAE/CUI affecté au service de garderie et cantine municipales pour un horaire de travail de 20 heures hebdomadaires,
- DIT que le contrat correspondant sera établi pour une durée de 6 mois à compter du 26/09/2011,

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE :

Article 1^{er} : Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8.

Article 2 : Le coefficient fixé à l'article 1^{er} s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur l'ensemble du territoire de la Commune de Vers - Pont du Gard.

- CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

REGLEMENT DE SERVICE SIAEP DU PONT DU GARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer au service de l'assainissement les mêmes conditions de dégrèvement que celles applicables pour le service de l'eau, et qui figurent à l'article 9 du règlement de service tel qu'il est énoncé ci-après :

« ARTICLE 9 : dégrèvement de l'eau potable suite à des fuites *indécelables* sur le réseau privé après compteur :

La fuite doit être indécelable : l'eau consommée par la fuite doit être cachée (une fuite sur un robinet, sur une chasse d'eau ou dans un espace accessible ne serait-ce que par la vue ou le toucher, ne sera notamment pas considérée comme indécelable).

L'abonné n'a pas fait l'objet d'un dégrèvement sur sa facture d'eau au cours des 3 dernières années ; si l'abonné est locataire, c'est la propriété qui sera considérée.

L'abonné doit pouvoir fournir la preuve que sa surconsommation est due à une fuite et de la réparation de celle-ci (facture d'un plombier, constat d'huissier, constat d'un agent du distributeur ou du délégataire du service public d'Eau Potable du réseau considéré, etc.).

Le dégrèvement est calculé sur la base d'un volume égal à 1,5 fois la consommation « normale » sur une période identique.

Cette consommation « normale » sera calculée à partir du volume consommé sur les 3 dernières années (soit les 6 dernières factures).

S'il n'est pas possible de calculer une moyenne sur les 3 dernières années, la consommation « normale » sera la moyenne de consommation au cours des 12 derniers mois (soit les 2 dernières factures).

Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

S'il n'est pas possible de calculer cette moyenne au cours des 12 derniers mois, la consommation « normale » sera alors définie par le produit du nombre de personnes desservies par ce compteur multiplié par un volume forfaitaire de 30m³/an. »

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Norine MOREAU, Richard COVASSIN, Adjoints.

Marie-Laurence BRUNEL, Christine BEYER, Thierry CHAUDANSON, Denise FORT, Fabrice ALARCON, Jean-Pascal BOUVILLE, Corinne ROUSSEL, Jean-Claude TOSELLO, Laurent MILESI, Olivier SAUZET, Didier BELE.

ABSENTS EXCUSES : Michel PORLAN (procuration à D. FORT), Raymond BASTIDE (procuration à D. BELE), Eva ENGBERG (procuration à JC. TOSELLO), Jean-Marie SENO (procuration à O. SAUZET), Nadia DELJARRY (procuration à N. MOREAU).

P.L.U. ATTRIBUTION MARCHE ETUDE D'ELABORATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et de confier le marché de reprise de l'étude pour l'élaboration du PLU à M. Alexandre AUTIN, Architecte Urbaniste, associé à Mme Véronique MURE, pour un montant de tranche ferme de 25.000 € HT, et de tranche conditionnelle de 9.550 € HT.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant et toutes les pièces à intervenir concernant cette opération ;

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement 2011 telles que présentées dans le tableau ci-après :

Intitulé Associations	Subvention
Amicale du personnel	2 400.00 €
Amicale des chasseurs	100.00 €
Association Intercommunale de chasse	100.00 €
La Boule du Pont du Gard	100.00 €
Les Anciens Combattants	100.00 €
ESPG - Entente sportive Uzès Pont du Gard	3 600.00 €
ASV Foot Vétérans	100.00 €
ASV Section Gym volontaire	100.00 €
ASV Section Tennis	100.00 €
Arts Martiaux	400.00 €
Amitié Versoise	100.00 €
La Prévention Routière	100.00 €
Comité USEP Gard Est	100.00 €
Lou Souleu - Club Taurin	500.00 €

Intitulé Associations	Subvention 2 0 1 1
Atelier loisirs créatifs	100.00 €
Académie des Beaux Arts	200.00 €
Association des donneurs de sang	100.00 €
AEL - Atelier Expression Libre	400.00 €
Comité des Jeunes de Vers	7 700.00 €
Association versoise de danse	100.00 €
APE (Association des parents d'élèves) + Ecole	100.00 €
AEEM Ecole Maternelle	100.00 €
Les Couples Versois	100.00 €
Les Amis du Livre (Bibliothèque Municipale)	2 000.00 €
Ass. Indigo	100.00 €
Ass. L'Arche	100.00 €
Total	19 000.00 €

Conseils municipaux



DECISION MODIFICATIVE POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative à apporter au budget de la Commune telle que présentée ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6574 : Subvention Fonctionnement aux associations		19.000,00 €

DECISION MODIFICATIVE POUR REPARATION EN PREJUDICE AUX AGENTS DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative à apporter au budget de la Commune telle que présentée ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6718 : Charges exceptionnelles		30.500,00 €
R 7815 : Reprise sur provisions pour risques		30.500,00 €

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS : Marc POULON, Maire, Michel PORLAN, Raymond BASTIDE, Norine MOREAU, Richard COVASSIN, Eva ENGBERG, Adjoints.

Marie-Laurence BRUNEL, Thierry CHAUDANSON, Denise FORT, Fabrice ALARCON, Corinne ROUSSEL, Jean-Claude TOSELLO, Nadia DELJARRY, Laurent MILESI, Olivier SAUZET, Didier BELE.

ABSENTS EXCUSES : Christine BEYER (procuration à E. ENGBERG), Jean-Marie SENO (procuration à O. SAUZET), Jean-Pascal BOUVILLE (procuration à N. MOREAU).

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2008 :

- 11/08/2011 – Contrat de prestation animation aubade à la population pour la fête votive – Péna Bamboola, pour un montant de 750,00€
- 13, 14 et 15/08/2011 – Prestation balayage fête votive – Sté Véolia, pour un montant de 3.785,00€
- 31/08/2011 – Fleurissement accueil Mairie pour le mois d'août 2011 – Nicolas fleurs, pour un montant de 62,50€
- 31/08/2011 – Fournitures diverses pour réparations et entretien des bâtiments communaux – Mr Bricolage, pour un montant de 443,02€
- 14/09/2011 – Mobilier pour la cantine scolaire – Camif collectivités, pour un montant de 1.322,00€
- 16/09/2011 – Réparation épareuse – Patrick Lefaire, pour un montant de 480,02€

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

- DECIDE :

Article 1^{er} : de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

Article 2 : d'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité, verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre en compte le remboursement des frais de mission et de stage, selon les barèmes en vigueur, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent et après y avoir été préalablement autorisé :

- Frais réels de transport (véhicule personnel, SNCF, avion, voiture de location, taxi)
- Indemnités journalières (frais de repas, indemnité de nuitée)
- Frais de parc de stationnement et des péages d'autoroute.

- DIT que, conformément au décret n°92_566 du 25/06/1992 et à la circulaire interministérielle du 19/02/2007, un état des frais, accompagné de pièces justificatives, devra être fourni par l'agent à l'appui de sa demande de remboursement.

AIDE AU FINANCEMENT A LA FORMATION DU BAFA

Une demande d'aide exceptionnelle au financement d'une formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la fonction d'animateur) engagée en avril 2011, a été formulée auprès de la Mairie.

Afin de soutenir les jeunes de moins de 25 ans préparant une formation au BAFA, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter une mesure de portée générale qui pourrait prendre la forme d'une déduction sur le coût de la formation BAFA dispensée par l'organisme formateur, et attribuée selon critères.

Le conseil municipal, demande que ce dossier soit confié au CCAS.

REGLE D'AVANCEMENT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Des nouvelles dispositions concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le Conseil Municipal, demande que ce dossier soit préalablement soumis à l'avis de la Commission Ressources Humaines.

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (SFR)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Conseils municipaux



- ACCEPTE la vente à la Société Française du Radiotéléphone d'une parcelle de terrain d'une surface de 50m² à détacher de la parcelle communale cadastrée section A n°309, lieu_dit Chemin de la Chapelle Nord.

- FIXE le montant de la transaction à 24.000 € TTC, tous les frais résultant de la division parcellaire (bornage, document d'arpentage) étant supportés par l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir, et toutes les pièces s'y rapportant.

REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la contractualisation de l'emprunt prévu au budget 2011 à hauteur de 200.000 €, et de l'autoriser à signer le contrat de prêt.

Le conseil municipal, souhaite qu'une étude approfondie de ce dossier soit réalisée par la Commission des Finances, préalablement à sa validation.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI 202 - Frais de révision doc. urbanisme		30.000,00 €
DI 2031 - Frais d'études		4.200,00 €
DI 21312 - Bâtiments scolaires		3.000,00 €
DI 2135 - Agencement constructions		4.600,00 €
DI 2151 - Réseaux de voirie		424.000,00 €
DI 2152 - Installations de voirie		45.000,00 €
DI 21534 - Réseaux d'électrification		17.000,00 €
DI 21568 - Matériel et outillage incendie		7.200,00 €
DI 21578 - Matériel et outillage de voirie		3.300,00 €
DI 2183 - Matériel bureau et informatique		300,00 €
DI 2184 - Mobilier		2.700,00 €
DI 2188 - Autres immobilisations		4.200,00 €
DI 2313 - Constructions	445.500,00 €	
DI 2315 - Instal., mat. et outill. Techniques	94.000,00 €	
DI 2318 - Autres immobilisations	6.000,00 €	

Fond Départemental d'Equipement (FDE) - CONTRAT 2009 / 2011

Suite au Conseil Communautaire du 26/09/2011, la communauté a décidé de rétrocéder au bénéficiaire du territoire une partie de sa subvention au titre du FDE qu'elle ne pourra mobiliser avant la fin du contrat au 31/12/2011.

Cette rétrocession ouvre la possibilité de financement d'un nouveau projet.

Le conseil municipal, souhaite qu'une étude approfondie de ce dossier soit réalisée par la Commission compétente préalablement à sa validation, car un projet adéquat doit être proposé.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE du retrait de l'indemnité accordée à Monsieur BASTIDE, ainsi que le bénéfice de la majoration de 50% des indemnités d'élus au titre du classement de « commune touristique »,
- DÉCIDE, à la majorité (vote contre de M. POULON, M. PORLAN, N. MOREAU - avec procuration, R. COVASSIN, E. ENGBERG - avec procuration, ML. BRUNEL et JC. TOSELLO) :
- de fixer avec effet au 01/10/2011 :
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 28% de l'indice de référence 1015 ;
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire à 12% de l'indice de référence 1015 ;
- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des autres Adjoints au Maire à 9% de l'indice de référence 1015.

ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE / BEVEN

Le conseil municipal, après un vote à bulletin secret, par 10 voix contre, et 9 voix pour :

- REJETTE le principe d'échange qui porte sur le déplacement de la parcelle cadastrée section B, numéro 1546, lieu-dit Beaume Cremeirol, qui se trouve enclavée dans la propriété communale,
- DEMANDE qu'une nouvelle concertation soit engagée avec le propriétaire concerné.

Pour copie conforme,

Informations diverses :

Notre cantine scolaire à la pointe

Un décret concernant la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines scolaires servant plus de 80 repas par jour en moyenne, vient de paraître au Journal Officiel. Il précise un certain nombre de critères à remplir par les gestionnaires des services de restauration, notamment en ce qui concerne la qualité nutritionnelle des repas :

- quatre ou cinq plats doivent être proposés à chaque déjeuner, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture, ainsi qu'un produit laitier
- minimum 1 repas sur 2 doit comprendre soit des crudités, soit des fruits frais
- sur 20 repas, pas plus de 4 plats ou garnitures de produits gras à frire ou préfaits
- l'eau et le pain sont servis sans aucune restriction
- la taille des portions doit être adaptée
- le sel et les sauces sont mis à disposition seulement quand c'est approprié
- les gestionnaires doivent tenir à jour un registre dans lequel ils conservent, sur les 3 derniers mois, tous les documents qui montrent la composition des repas, notamment les menus et les produits alimentaires, ainsi que les noms des fournisseurs

Ils sont également obligés de distinguer, sur les menus, les produits de saison

La Mairie de Vers-Pont du Gard est heureuse de constater que tous ces critères et conditions sont quotidiennement remplis et ce depuis qu'elle a repris la gestion du service de la cantine, c'est-à-dire depuis maintenant plus de 2 ans.

De plus, un repas « biologique » est servi une fois par semaine à tous les enfants.

Et pourtant, le prix unique par repas est resté inchangé à 3€.

Parce que le « bien-manger » est essentiel pour la santé de nos enfants !!

Nous leur souhaitons BON APPETIT !!!

(Source : Décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011)

Informations diverses



État civil enregistré à la Mairie

Naissances

Ida DUROC, née le 11 août 2011 à Nîmes
de Laurent DUROC et de Marjorie MARTIN.

Naïm MOUG, né le 05 septembre 2011 à Nîmes
de Fatah MOUG et de Lauren LARCHER.

Kilyan Thierry Patrice CAILLOT, né le 22 septembre 2011 à Nîmes
de Guillaume CAILLOT et de Amandine
ACHARD.

Cayenne FRANÇOISE EXPOSITO, née le 23
septembre 2011 à Nîmes
de Steve FRANÇOISE et de Corinne
EXPOSITO.

Décès

Adrien GIBERT, décédé le 04 octobre 2011, à
l'âge de 18 ans.

Inscription sur la liste électorale

L'année 2012 sera une année marquée par les élections : élections présidentielles suivies des élections législatives. En voici les dates :

Elections présidentielles :

- 1^{er} tour : 22 avril 2012
- 2^{ème} tour : 6 mai 2012

Elections législatives :

- 1^{er} tour : 10 juin 2012
- 2^{ème} tour : 17 juin 2012

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui ont été recensés militairement à leur 16 ans. Pour toute autre personne, l'inscription sur les listes est une démarche volontaire. Il faut obligatoirement venir en Mairie avant le 31 décembre 2011.

Pour être électeur, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin, être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent participer uniquement aux élections municipales et/ou européennes) et jouir de ses droits civils et politiques.

Pour s'inscrire, il faut s'adresser soit à la Mairie de son domicile, soit à la Mairie d'une commune où on paie des impôts locaux depuis au moins 5 ans, soit à la Mairie de sa résidence à condition d'y résider depuis au moins 6 mois.

Comment s'inscrire ? Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées (pièce d'identité et justificatif de domicile), soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription (formulaire téléchargeable sur internet).

Lors d'un déménagement, il est nécessaire de déclarer le changement d'adresse auprès de la commune du nouveau domicile.

Si vous changez de commune, vous devez vous inscrire sur les listes électorales en suivant les mêmes formalités que pour une première inscription. Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Si vous restez dans la même commune, il suffit d'en faire la déclaration auprès de la Mairie (Source : Service-Public.fr)



Vers - Pont du Gard

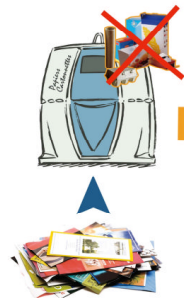
Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Changement de consigne de tri

CHANGEMENT DE CONSIGNE DE TRI

AU 1er OCTOBRE 2011

Les **CARTONNETTES** doivent être triées **DANS la COLONNE JAUNE**



Uniquement le papier dans la colonne bleue



Attention! Les gros cartons sont à apporter en déchetterie Il est interdit de les déposer au sol



www.sictomu.org

N°Azur 0 810 443 629

PRIX APPEL LOCAL



A compter du 1^{er} octobre 2011, les **cartonnettes** sont à mettre dans les **colonnes jaunes** et non plus les colonnes bleues !

De même, les boîtes à céréales, à riz et les boîtes à œufs ou encore les tubes d'essuie-tout rejoignent les bouteilles et les flacons plastiques, les emballages en métal et les briques alimentaires dans les **colonnes jaunes**.

Pourquoi ce changement ?

Pour **simplifier le geste du tri et tendre vers une harmonisation des consignes** au niveau national.

Cette consigne est déjà pratique courante dans de nombreuses collectivités de France et rend plus facile l'utilisation des colonnes vertes et bleues.

De plus, cela intègre l'ensemble des emballages recyclables dans un seul flux (jaune).

Pour **améliorer la qualité du tri et réduire les incidences financières** : bien que les usagers font l'effort de trier, un trop grand nombre d'erreurs sont commises (39% des déchets d'emballages triés). Améliorer la qualité du tri permettrait d'économiser jusqu'à 12.000€ par an).

Attention ! les gros cartons sont à amener aux déchetteries. Il est strictement interdit de les déposer au sol.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter sur le www.sictomu.org



OÙ VA QUOI?



COLONNE EMBALLAGES (vides)



LE RESTE



LES DECHETTERIES



COLONNE PAPIER



COLONNE VERRE



Peuvent être mis au composteur



N°Azur 0 810 443 629

PRIX APPEL LOCAL

www.sictomu.org

Avant d'acheter, souvenez-vous, «Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas»



Les déchets médicaux sont à ramener en pharmacie

Les pneus sont à retourner dans les garages



Vie Culturelle :

La Société de Chasse Intercommunale Vers / Argilliers

C'est parti, la saison a commencé le dimanche 11 septembre pour l'ensemble des chasseurs, pour l'instant dans les bois et le quartier du Rieu.

La Société a effectué un premier lâcher de 100 faisans et 100 perdreaux, qui d'après les échos, semble avoir contenté l'ensemble des chasseurs.

Quant aux battues aux sangliers, qui ont débuté le 15 août, les 2 associations : l'amicale du sanglier et l'équipe BC, qui ont reçu délégation de l'Intercommunale, semblent bien parties avec un tableau respectable.

Nous rappelons, même si cela fait « rabâchage », que les consignes de sécurité ainsi que la réglementation doivent être appliquées et respectées. L'Intercommunale avec la FDC (Fédération Départementale Chasse) y veilleront particulièrement, tant pis pour les contrevenants.

Notons l'agression dont a été victime le Président de la part d'un chasseur. C'est vraiment déplorable ! L'auteur en portera les conséquences pénalement et civilement.

Le lâcher de lapins, pour la reproduction, a été reporté à la fin de la saison de chasse (janvier ou février) ; ce retard est dû à des impondérables de livraison, mais les « Garennes » construits seront bien fournis le moment venu. Nous envisageons, si possible, d'en construire deux autres.

La fête votive a un grand retentissement bien au-delà du canton et bravo à toute cette jeunesse qui s'implique et l'organise. Aussi la Société de Chasse, s'est voulue de la fête.

Pour l'ouverture, après la finale du Challenge Paul LONGUET et le sympathique apéritif municipal, un repas gargantuesque, place des Platanes, avec en plat principal, des gigots d'agneau cuits à la broche, a été servi pour 300 convives et animé par la péña de notre ami Vladimir.



Ce fut une réussite complète et l'Intercommunale est fière de ce succès. Elle remercie tous les « cuistots » (chasseurs ou amis bénévoles) ainsi que toutes les personnes qui nous ont « donné la main » (l'expression est plus jolie et bien plus significative de cette solidarité) pour servir tous les convives. Merci encore à tous.



L'Amitié Versoise



Comme pour les scolaires, c'est aussi la rentrée pour les AÎNES de L'AMITIE VERSOISE et la reprise des nombreuses activités.

La belote du premier samedi de chaque mois a déjà repris, ainsi que les marches du lundi et du vendredi pour lesquelles il serait souhaitable d'avoir un peu plus de participants.

Le traditionnel « goûter des retrouvailles » est remplacé par un « repas des retrouvail-

les » le 18 octobre au Jardin de la Gare.

Du 8 au 11 novembre : voyage en Espagne (Calafell-Barcelone-Reus-Poblet)

Le 15 novembre : la Maison de Jeanne et son repas qui permet de déguster les produits locaux.

24 novembre : achats à la Jonquera.

3 décembre : La belote participe au Téléthon en offrant une partie de ses recettes.

14 décembre : Spectacle au Thor : « Noël Russe ».

Sans oublier notre loto d'hiver qui aura lieu le 4 décembre.

Comme on peut le constater le choix est assez large pour que nos Aînés ne s'ennuient pas.



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

Académie des Beaux-Arts de Vers - Pont du Gard

Concert de la Fête de la Musique à l'Eglise.

Notre ensemble vocal « Si l'on Chantait » a interprété son répertoire avec de nouvelles chansons pendant un peu plus d'une heure.

Un public nombreux est venu applaudir et ovationner les chanteurs qui ont bien mérité cette récompense pour le travail sérieux effectué cette année et la qualité de leur prestation.

Un grand merci au Père Dominique Bonnet pour nous avoir permis de passer ce bien agréable moment.

IIème Salon d'Automne 2011.



Cette exposition qui a eu lieu à la Maison de la Pierre du 9 au 15 septembre est devenue incontournable dans la région et les félicitations qui nous ont été adressées ont été nombreuses.

Monsieur Jean-Marc Roubaud, Député et Maire de Villeneuve les Avignon était Président d'Honneur du Salon et nous a comblés par ses éloges. Monsieur Jacques Sauzet nous a également gratifiés par sa présence et son discours encourageant. Madame Eva Engberg représentait le Maire et

nous a également félicités lors de son intervention.

Madame Laure Peyroux était l'invitée d'honneur et a suscité le même intérêt auprès des visiteurs. Nous avons noté la visite de galeristes, organisateurs de grandes expositions régionales, venus noter quelques noms d'artistes, qui ont évoqué la qualité remarquable de certaines œuvres exposées et le très bon niveau général des artistes.

Nous avons estimé que le nombre de visiteurs présents au vernissage a atteint entre 250 et 300 personnes. Et le nombre moyen de visiteurs, d'une quarantaine par jour du 11 au 15 septembre.

Monsieur Christian VEY a obtenu le prix d'honneur du Jury avec remise du trophée et sera l'invité d'Honneur au prochain Salon d'Automne 2012.

Madame Bernadette Le Rouzic a obtenu le prix du public.

Pour les membres de l'Académie, Madame Annie Payan a obtenu le 1^{er} prix du Jury et Madame Jany Ricci, le prix du public.

De nouveaux peintres ont déjà manifesté leur désir de participer au prochain Salon.



Le Comité de Jumelage Suisse

Une soirée « choucroute » animée aura lieu le samedi 19 novembre 2011 à la Maison de la Pierre organisée par le Comité de Jumelage Suisse.

Un affichage sera disposé dans les magasins du village fin octobre.

Inscription à partir du 4 octobre 2011.

Les Couples Versois



Le samedi 29 octobre, l'association organise une Soirée halloween. Le repas sera servi par Gus Traiteur et la soirée sera animée par DJ Laurent Aubergier : AMBIANCE ASSURÉE (25€ pour les adhérents ;30€ pour les non adhérents)

D'autres dates à retenir :

18 décembre 2011 : le traditionnel Loto

31 décembre 2011 : Réveillon de la Saint Sylvestre

3 mars 2012 : Soirée dansante

6 octobre 2012 : soirée dansante



Le Comité des Jeunes

La fête votive aura une fois de plus bouleversée pendant 4 jours la vie de notre village. En effet taureaux, bals et concours de boules auront rythmés notre quotidien. Pour cette première année avec une équipe jeune et fortement remaniée, le bilan général est mitigé. Chaque midi l'ambiance fut au rendez



vous (même avec l'absence de Ricard et de Whisky... !!!), et que dire des abrivados et encierros où vous avez répondu présents en nombre. Vendredi et samedi le champ de foire était plein, (malgré le piètre

niveau de l'orchestre du samedi) ainsi que dimanche avec l'énorme prestation de la Compagnie française du soleil ! Enfin, le lundi midi au bar l'ambiance était bien évidemment au rendez vous et le soir avec le retour au travail de beaucoup nous avons terminé la fête beaucoup plus calmement. Malgré cela, nous aurions aimé vous voir un peu plus nombreux à la buvette, et je peux d'ores et déjà vous annoncer que le service de sécurité va être changé l'an prochain, car ils n'ont pas rempli leurs obligations correctement. Dans le même temps je fais appel au civisme de chacun : la fête votive n'est pas le moment de régler ses comptes personnels, pour cela il y a tout le reste de l'année. Enfin, certains petits malins se croient intelligents d'arracher les affiches de la fête, il serait bon de faire preuve d'un peu de respect



vis-à-vis des personnes qui essaient de faire vivre le village, surtout que les affiches ON LES PAIT !

Pour cette nouvelle année festive, certains « anciens » nous rejoignent, cela devrait permettre une meilleure osmose au sein du groupe ! Enfin, je voudrais encore une fois remercier tous les artisans et commerçants de Vers - Pont du Gard et des alentours ainsi que vous tous, habitants du village, qui nous avez reçus avec tant d'hospitalité durant les aubades, et sans qui nous ne pourrions pas proposer un si beau programme... Sans oublier les employés municipaux, notamment Philippe qui chaque matin nettoyait devant les comptoirs, ou Diego qui avant et après la fête nous aide à transporter les barrières de taureau.

Si certain(e)s se découragent au bout d'un an et nous quittent, d'autres restent fidèles et dévoués, parmi eux je voudrais tirer un grand coup de chapeau à notre « vice président » : Joan FORT. Le poids de ces années passées à œuvrer pour le comité ne semble pas peser bien lourd sur ses épaules... Sa connaissance du milieu et son expérience nous ont permis d'organiser une fête de qualité et je voudrais au nom de tous les membres le remercier pour ce qu'il fait ! Tous ses amis savent que cette année n'a pas été particulièrement facile pour lui et malgré ça son engagement au sein de

l'association n'a jamais baissé. Alors même si ce petit article n'est pas d'un très grand impact, je pense qu'il est bon pour les habitants du village de savoir ce que certains jeunes font. Dans la foulée je pourrai aussi citer Florian Avignon et Thomas Broche... Alors Merci à nos « VIEUX » !!!





Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie

L'Atelier Indigo

L'Atelier Indigo a repris ses activités artistiques depuis début septembre. Après ce repos estival, nous sommes toujours aussi enthousiastes de nous retrouver, à chacune son style et le plaisir de créer. La saison dernière a révélé de nouveaux talents. Vous, artistes en herbe ou confirmés, osez pousser la porte de la Maison pour Tous où nous vous accueillerons chaleureusement tous les mardis de 14 h à 17 h. Tous et toutes à vos pinceaux !!!!! L'adhésion annuelle est de 15€.

Pour tous renseignements : Mme CASTA Marie-Pierre Tél. : 04/66/59/07/03

L'Association des Parents d'Élèves :

Après une Fête des Ecoles très réussie et les longues vacances d'été, la rentrée a sonné pour les membres de l'Association des Parents d'élèves. Lors de l'assemblée générale, Nicolas BOSCH a été réélu au poste de Président de l'association. Il a insisté sur le fait que la réussite de tout ce qui est entrepris réside dans l'investissement de chacun et qu'il est important que tous les parents se sentent concernés par les activités de l'APE, qu'ils soient membres ou non. Les membres de l'association travaillent tous dans l'intérêt des enfants de l'école, pour apporter une aide aux projets que souhaitent mettre en place les professeurs d'école en terme de sorties, classes découvertes, spectacles, d'investissement dans du matériel supplémentaire ou d'autres plaisirs comme la visite du père Noël.

Le Président a tenu à remercier chaleureusement pour leur investissement les membres qui ne renouvellent pas leur engagement mais qui ont beaucoup donné de leur temps libre pour les enfants. Cela faisait quelques années que les parents d'élèves ne se déplaçaient plus aux AG de l'APE, cette année marque peut-être un tournant puisque l'on a pu compter un peu plus d'une dizaine de nouveaux participants.

Cette année pour la 3^{ème} année consécutive, les bénévoles de l'APE organisent leur traditionnel **Marché de Noël** à La Maison de la Pierre le **samedi 26 novembre**. Parmi la quarantaine d'exposants, les enfants de l'école Vers - Pont du Gard tiendront également leur stand où seront vendues leurs créations autour du thème de Noël ainsi que des sapins.

A ne pas oublier, **le loto, dimanche 27 novembre**, avec de nombreux lots à gagner!



Marché de Noël 2010

Sport :

Du changement à la tête des vétérans

Après 8 années de présidence qui aura vu le club des Vétérans prendre un envol important, Alain TROPINI cesse ses fonctions au sein du bureau mais reste bien évidemment joueur. Il est remplacé à la tête de l'association par l'ancien secrétaire, Emmanuel de SAINTE FOY. De même, Jean-Marc BRAGER a laissé sa place de trésorier à Bruno CAMPOREALE. Un grand merci à deux figures de Vers - Pont du Gard qui ont su poursuivre l'aventure de ce club avec rigueur, sérieux et dévouement. Si les hommes changent, l'esprit et les initiatives demeurent : les Vétérans vous donnent d'ores et déjà rendez-vous pour leur loto le **dimanche 29 janvier 2012**, pour leur tournoi annuel le **samedi 26 mai 2012** et bien sûr tous les vendredis soit sur le stade de Vers - Pont du Gard soit à l'extérieur pour leurs rencontres.



L'Association Versoise des Arts Martiaux

L'Assemblée Générale de l'AVM s'est réunie jeudi 21 septembre à 20 heures.

Suite à la démission du président, il a fallu élire un nouveau Bureau ce qui a été fait en présence de nombreux adhérents. Véronique CASTILLO-BARBIÉ qui était seule candidate, a été élue par une grande majorité de l'assistance. Il a également fallu désigner une nouvelle secrétaire et Odile ISIDORE s'est proposée pour assumer cette tâche. Sylvain POTHIER s'est vu attribuer le poste de vice-président. La trésorière, Angeline BERTAUD reste en place.

C'est elle qui a soumis le bilan de la saison

2010/2011 à l'assemblée : les comptes présente un boni de 412€ et 161 licences ont été distribuées pour les différentes disciplines pendant cette période.

Les professeurs ont alors pris la parole, ils souhaitent la désignation d'un responsable de chaque section (judo, karaté, aikido et yoseikan). Cette personne sera l'intermédiaire entre le Bureau et les sportifs, et aidera surtout dans la gestion des inscriptions.

Un sponsor a versé 300€ à l'association, renouvelable en janvier. Cela permettra d'intervenir dans les tenues lors des compétitions.

Un autre problème a également été soulevé : l'occupation de la salle. Une réunion est prévue avec les autres associations qui l'utilisent. L'objectif est de voir si certaines d'entre elles peuvent, éventuellement, occuper la Maison de la Pierre. Un rendez-vous avec la Mairie est à envisager pour trouver une solution à ce problème.

La séance est levée vers 21hh15.



L'Entente Sportive Uzès - Pont du Gard



Ce samedi 10 septembre 2011 s'est tenue la quinzième AG de L'ESUPG à Arpaillargues.

Le président Serge Remon, après avoir remercié les nombreux membres du comité directeur présents, a pris la parole.

La saison 2010/2011 fut une bonne saison.

Le nombre de licenciés du club a encore progressé, frôlant les 350 inscrits.

Après avoir mis en avant des valeurs de fraternité, d'éducation et d'une pratique sportive exemplaire, le président laisse la parole à Laurent Tranchant qui rappelle le rôle de L'ESUPG auprès des nombreux jeunes de tout âge confondu et des parents qui lui font confiance.

Monsieur Remon remercie les municipalités présentes ainsi que leurs contributions au financement du club, il remercie également l'ensemble des bénévoles qui ne comptent pas leur temps et qui par leur dévouement ont fait de L'ESUPG le deuxième club de football du Gard derrière Nîmes Olympique. Par la suite, l'expert-comptable présente le bilan financier légèrement positif de la saison, et constate la rigueur et l'extrême sérieux de la gestion mise en place.

Monsieur Remon en profite aussi pour remercier l'ensemble des partenaires, sponsors, commerçants, qui malgré la crise continuent à apporter un soutien actif au club.

Pour finir, Samuel Cruz, entraîneur de l'équipe CFA, et Yoan Bouchard, entraîneur adjoint, interviennent à leur tour et tirent le bilan de la précédente saison : accession en CFA, 12ème au classement, recrutement de nouveaux joueurs... et récoltent des applaudissements nourris de la salle pour ces performances !

Quatre nouveaux membres sont élus à l'unanimité et renforcent ainsi le comité directeur.

L'AG se termine par le pot de l'amitié.

Rendez-vous la saison prochaine !



Vers - Pont du Gard

Terre de garrigue où l'histoire et la nature vivent en harmonie



SITE PONT^{DU} GARD

Cela se passe au Pont

« *Exposition d'Art Contemporain* » du 11 octobre 2011 au 13 mars 2012. Cette exposition rassemble des œuvres, le plus souvent récentes, parfois, anciennes, de Daniel Dezeuze, Patrick Saytour et Claude Viallat, qui peuvent être considérés comme formant le trio fondateur de Supports/Surfaces.

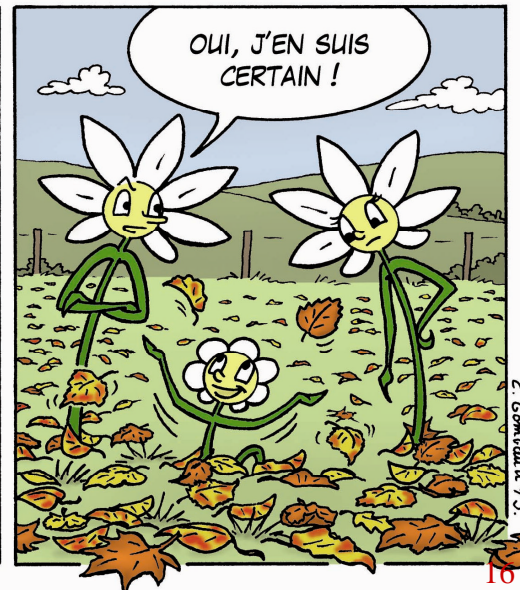
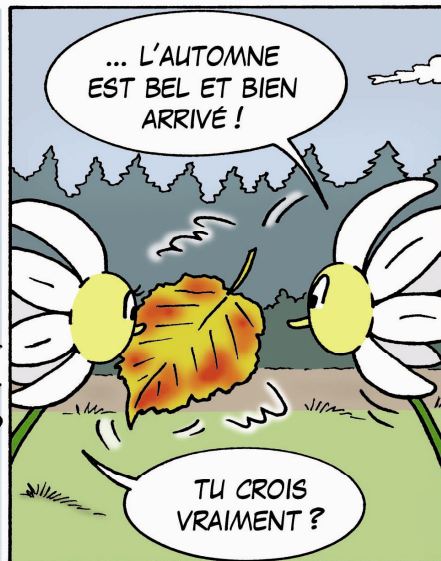
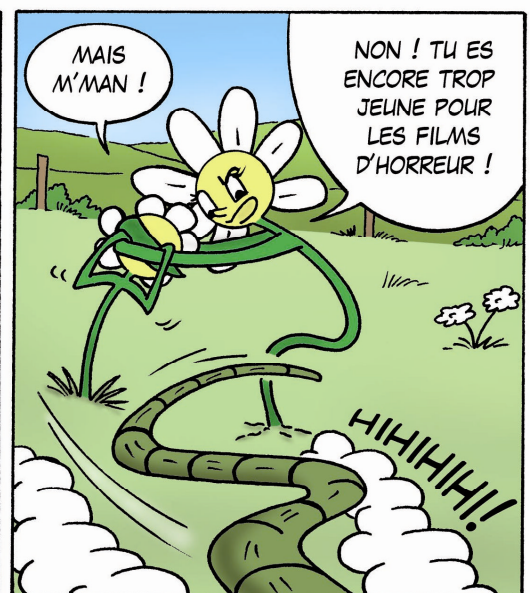
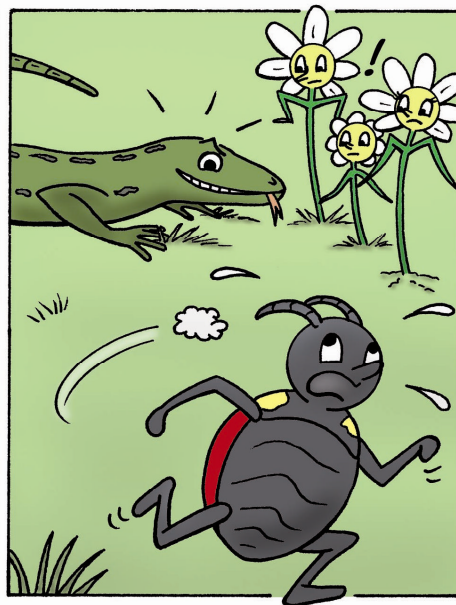
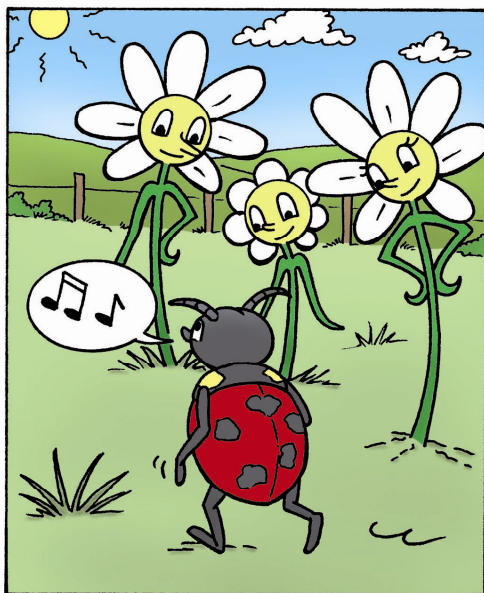
« *EnVies de Méditerranée* » Festival des cultures du Sud du 24 au 30 octobre. Cette année, le Festival accueille l'Italie avec un programme riche autour de l'art et de l'art de vivre de la Méditerranée : cinéma, expos, musique, cuisine, ateliers, conférences..... !

Réservez dès à présent vos ateliers, visites et repas au 04 66 37 50 99.

« *Gard en Scène* » organisé par le Conseil général du Gard (spectacles, musique, théâtre, danse... Renseignement et réservation www.pontdugard.fr ou 04 66 37 51 10

« *Feux d'Hiver* » Samedi 7 janvier 2012. Le lancement d'une nouvelle année autour d'une journée festive à déguster en famille avec un final spectaculaire.

Les BD d'Elisabeth :



E. Combeau 11/13